

AGREMENT DÉPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT

THÉÂTRE

ÉPREUVES 2018

1/ Envoi préalable d'un CV

2/ Epreuve artistique

- **une scène obligatoirement dialoguée avec un partenaire**
(répertoire libre)
Durée : 3 à 5 minutes

et

- **un exposé de mise en scène**
(sur une de vos mises en scène ou une mise en scène d'un professionnel au choix)
Durée : 3 à 5 minutes

3/ Epreuve pédagogique

Dispenser un cours avec un groupe d'élèves choisis par le candidat parmi ses propres élèves (environ 5). Le candidat tire au sort au moment de l'épreuve :

- **Un thème**

et

- **Un texte** parmi la liste des pièces proposées en amont

Le candidat aura le choix entre le texte et le thème pour élaborer son cours.

Ce cours devra comporter un échauffement et/ou un exercice technique (espace, corps, écoute, voix, etc.) suivi d'un temps de travail et de mise en jeu de la scène ou du thème.
Durée : 40 minutes de cours, 1 heure de préparation

4/ Entretien avec le jury

Entretien destiné à engager la discussion autour du cours présenté pour en dégager les enjeux pédagogiques et à évaluer la culture théâtrale du candidat.

Durée : 15 à 20 minutes